

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20210329-22DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 29 mars 2021
 DES DELIBERATIONS**

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Cruzilles-lès-Mépillat sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RÁPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		x	
	C. TURCHET		x			B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER		x		C. GREFFET	x			
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x		Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
					F. DUBOIS	x			
				J.-L. GIVORD	x				

Envoi de la convocation : 23/03/2021

Affichage de la convocation : 23/03/2021

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 31

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY
 Mme Caroline TURCHET a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.
 Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget principal

Vu l'article L 5211-36 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles des communes applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Accusé de réception en préfecture
 001-200070555-20210329-20210329-22DCC-DE
 Date de télétransmission : 15/04/2021
 Date de réception préfecture : 15/04/2021

Vu l'article L 2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 relatif au budget principal dressé et présenté par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 relatif au budget principal établi par le trésorier,

Considérant l'approbation des résultats de l'exercice 2020 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif comme suit :

		Fonctionnement
1	Recettes exercice N	9 714 618,02
2	Dépenses exercice N	8 587 664,21
I	Résultat de l'exercice (1-2)	1 126 953,81
II	Résultat antérieur	2 075 647,20
A	Résultat de clôture (I + II)	3 202 601,01

		Investissement
1	Recettes exercice N	2 310 469,58
2	Dépenses exercice N	1 874 357,31
I	Résultat de l'exercice (1-2)	436 112,27
II	Résultat antérieur	-922 884,25
A	Solde d'exécution (I + II)	-486 771,98
3	Restes à réaliser Recettes N	809 845,00
4	Restes à réaliser Dépenses N	-1 174 900,00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-365 055,00
	Besoin de financement (A + B)	-851 826,98

Considérant que l'investissement fait apparaître un besoin de financement et que le résultat de fonctionnement présente un solde positif,

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget principal de la Communauté de communes de La Veyle comme suit :

- Au compte 001 « Résultat d'investissement repris », **dépense de la section d'investissement pour 486 771,98 euros.**
- Au compte 1068 «Excédent de fonctionnement capitalisé», **recette de la section d'investissement pour 851 826,98 euros ;**
- Au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris », **recette de la section de fonctionnement pour 2 350 774,03 euros.**

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous documents et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20210329-20210329-22DCC-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFE *



Certifié exécutoire

Affiché le : 15-04-21

Transmis en Préfecture le : 15-04-21

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20210329-20210329-22DCC-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021